



le 06/12/2017

Mise en place du Conseil Territorial de santé de Corrèze : permettre aux acteurs de santé de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

Le conseil territorial de santé (CTS) est une instance créée en Corrèze dans la perspective d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

L'évolution des enjeux de santé rend nécessaire l'implication de tous ceux pouvant être concernés par les décisions à prendre : professionnels de santé, gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, collectivités territoriales, services de l'État, élus, usagers, ... La création du CTS Corrèze s'inscrit dans une démarche de démocratie sanitaire.

Le conseil territorial de santé de Corrèze est composé de 36 membres répartis en quatre collèges : les professionnels et offreurs de santé, les usagers, les collectivités, les représentants de l'État, auxquels s'ajoutent deux personnalités qualifiées.

La présidente du CTS de Corrèze est Isabelle Bielli Nadeau, Directrice de la Clinique des Cèdres à Brive et le vice-président est Marcel Graziani (représentant des usagers).

La durée du mandat des membres des CTS est de cinq ans, renouvelable une fois.

Le CTS est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau et comprend 2 commissions, qui permettent d'aborder des thématiques plus spécialisées :

- la commission expression des usagers,
- la commission santé mentale.

Les missions du CTS : adapter la politique régionale de santé aux besoins des corréziens

Dans toutes ses missions, le CTS s'assure de respecter les spécificités territoriales des dispositifs et les démarches locales pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Faire un diagnostic de la situation

Le CTS participe à la réalisation du diagnostic territorial. L'objectif de ce diagnostic est d'identifier les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population sur la base de données d'observation. Les connaissances de terrain des membres du CTS viennent enrichir cette démarche.

Participer au Projet régional de santé 2018-2028

Le CTS contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier pour les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé (développer la prévention, faciliter l'accès aux soins et au maintien à domicile, garantir la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge).

Etre au cœur des initiatives en santé du territoire

Le CTS est informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé et contribue à leur suivi.

Veiller au respect des droits des personnes malades

Il participe à l'évaluation, d'une part, des conditions dans lesquelles est appliqué le respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé et, d'autre part, de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

Le programme de travail du CTS de Corrèze

Le CTS de Corrèze va, début 2018, donner son avis sur le Projet régional de santé (PRS) de la Nouvelle-Aquitaine, qui a été co-construit par les acteurs régionaux de santé et sera soumis à la consultation pour une période de 3 mois à compter du mois de février 2018.

Ce projet régional devra ensuite être adapté aux spécificités du département, avec l'appui du CTS, dans le cadre d'un Projet territorial de santé.

Les travaux des commissions vont, quant à eux, s'articuler autour des thématiques suivantes :

- pour la **commission expression des usagers**
 - *La réalisation d'une analyse des besoins des usagers :*
Pour améliorer la qualité de prise en charge ou d'information des usagers, il s'avère nécessaire de connaître leurs besoins et leurs attentes. Déjà plusieurs propositions émergent comme le recueil d'informations par le biais d'une enquête réalisée auprès des acteurs de santé et d'associations (Génération mouvement, club du 3^{ème} âge...).
 - *La synthèse des rapports des Commissions Des Usagers des Établissements de santé et des rapports d'activités des Conseils de la Vie Sociale :*
Il paraît intéressant de bénéficier d'un regard sur l'expression des usagers, leurs difficultés rencontrées au sein des établissements de santé et médico-sociaux. L'exploitation de ces rapports permettrait d'apporter une dynamique au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) mais également à la Commission Droits des Usagers de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Nouvelle-Aquitaine.
- pour la **commission santé mentale**
 - les consultations au sein des Centres Médico-Psychologiques (CMP),
 - la mobilité des équipes psychiatriques,
 - les hébergements alternatifs.

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Marie-Claude Savoye
05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr